

2020-09-16
2020-3978

Fongicide technique Tebuconazole SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : Tébuconazole 98,6 %

N° D'HOMOLOGATION 33894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION



POISON

CONTENU NET : 50 à 1000 KILOGRAMMES

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

MODE D'EMPLOI :

Utiliser le fongicide technique **TEBUCONAZOLE** pour fabriquer des produits pour le traitement des semences, des fongicides agricoles et des agents de préservation du bois homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**. L'étiquetage des produits formulés à partir de fongicide technique **TEBUCONAZOLE** doit être conforme à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau chaude et du savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS déverser d'effluent contenant ce produit dans les systèmes d'égout, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres systèmes d'eau.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE : Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, balayer le produit en formant un monticule. Consulter les précautions sur l'étiquette afin de connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide de la manière indiquée ci-après. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants non utilisés en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.